

Conseil communautaire  
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023\_12\_27

**Convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche "Rue de la Brême", phase 2  
"Travaux"**

Par délibération du 19 janvier 2023, nous avons conclu une convention avec l'EPF Normandie relative aux études techniques de maîtrise d'œuvre préalable à la démolition.

Dans le cadre de cette convention, l'EPFN et la Région Normandie prenaient chacun en charge 37,50 % du coût des études. Yvetot Normandie prenait en charge les 25 % restants ainsi que la TVA.

L'ensemble des études a été réalisé et l'enveloppe prévisionnelle du coût de l'opération s'élève à 500 000 €.

Comme pour les études, l'EPFN et la Région Normandie prendront chacun en charge 37,50 % du coût des travaux. Yvetot Normandie prendra en charge les 25 % restants ainsi que la TVA.

Le périmètre de l'opération comprend :

- La démolition du bâtiment ;
- La dépose des fondations jusqu'à un mètre de profondeur ;
- La conservation du mur mitoyen avec la parcelle AH 465 ;
- Le nivellation du terrain en fin de travaux pour la mise en sécurité des fouilles.

L'EPFN restera propriétaire du foncier pendant toute la réalisation des travaux.

Yvetot Normandie versera un acompte de 35 % du montant HT prévisionnel des travaux restant à sa charge soit 43 750 € et le solde d'un montant maximal à la fin des travaux de 106 250 € (81 250 € au titre des travaux et 25 000 € au titre de la TVA).

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

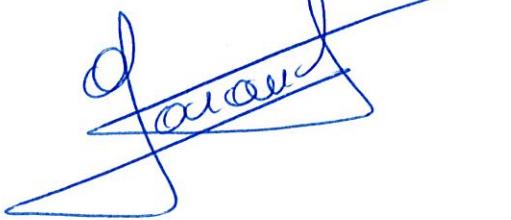
**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

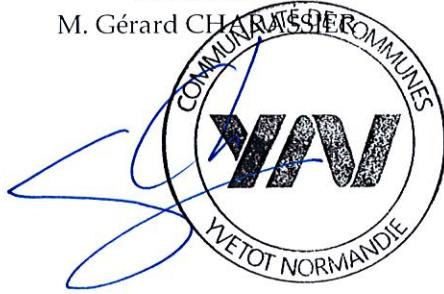
1. – D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Établissement Public Foncier de Normandie telle que jointe en annexe ainsi que tout acte en découlant.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Sylvain GARAND



Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

**Étaient présents (34) :**

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Louis EUDIER,  
M. Eric CARPENTIER,  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 17,*  
M. Gérard LEGAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND  
M. Jean-Marc DOUCET,

M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
M. Francis ALABERT  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
Mme Hélène SOULIER,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,*  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 18,*  
M. Laurent BENARD,  
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE  
*Représentée par M. Didier TERRIER,*  
Mme Martine LEBORGNE  
*Représentée par M. Dominique MACE,*  
M. Jean-Louis LUC  
*Représenté par M. Sylvain GARAND,*  
Mme Régine HAUZAY  
*Représentée par M. Gérard LEGAY,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

M. Christophe ADE  
*Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,*  
Mme Françoise BLONDEL  
*Représentée par Mme Virginie BLANDIN*  
M. Jean-François LE PERF  
*Représenté par Mme Denise HEUDRON,*  
Mme Dominique TALADUN  
*Représentée par M. Thierry SOUDAIS*

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,  
Mme Sandrine NORDET,  
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 076-247600620-20231221-DEL20231227-DE